

Établir la liste des morts pour la France de la ville de Bois-Colombes. Définitions et méthodologie de travail

1. Définitions et législation

- La mention «mort pour la France»

Définition et conditions d'attribution

L'article L.488 du Code des pensions militaires précise que la mention «mort pour la France» (MPF) est portée sur tout acte de décès d'un militaire ou d'un civil¹ tué à l'ennemi ou mort dans des circonstances se rapportant à la guerre. La cause du décès doit être la conséquence directe d'un fait de guerre. La nationalité française est exigée pour les victimes civiles de la guerre (notamment les déportés et les internés politiques), mais ne l'est pas pour les membres des forces armées y compris les déportés et internés résistants.

En septembre 2015, la ville de Bois-Colombes a identifié 791 Bois-Colombiens morts pour la France.

La procédure d'attribution

Il peut arriver que cette mention ne soit pas portée sur l'acte de décès d'un militaire ou d'un civil décédé des suites d'un fait de guerre. Il appartient à l'autorité militaire, l'autorité administrative ou à la famille du défunt de faire une demande d'attribution à l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) de Caen² habilité à accorder ou refuser la mention.

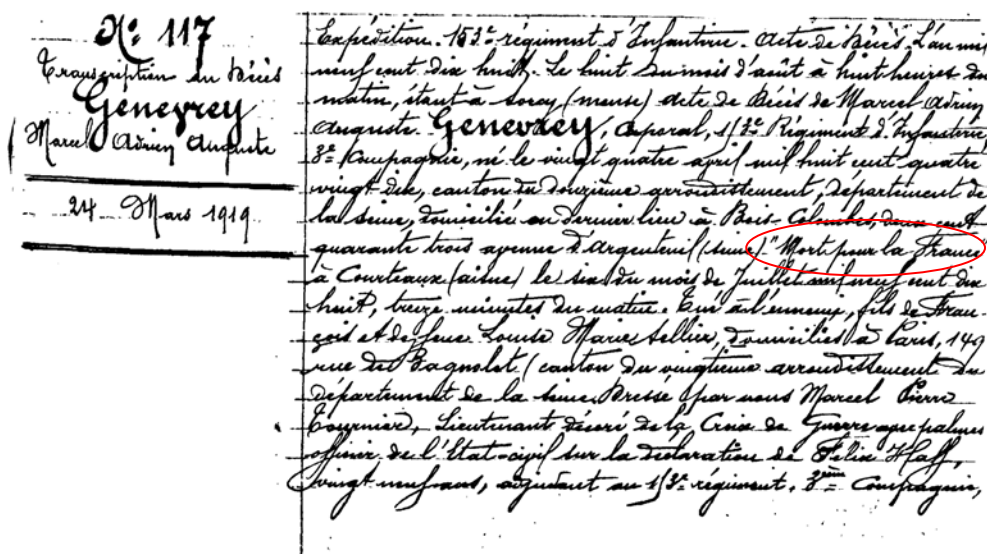


Image n°1 : Acte de décès de Marcel Adrien Auguste Genevrey, Bois-Colombien mort pour la France, la mention «mort pour la France» est indiquée dans le corps de l'acte.

¹ La liste détaillée des militaires et civils concernés par l'attribution de la mention MPF est présentée dans l'article L.488 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

² Adresse de l'ONACVG de Caen : Office national des anciens combattants et victimes de guerre, Département reconnaissance et réparation, rue Neuve Bourg L'Abbé, 14000 Caen.

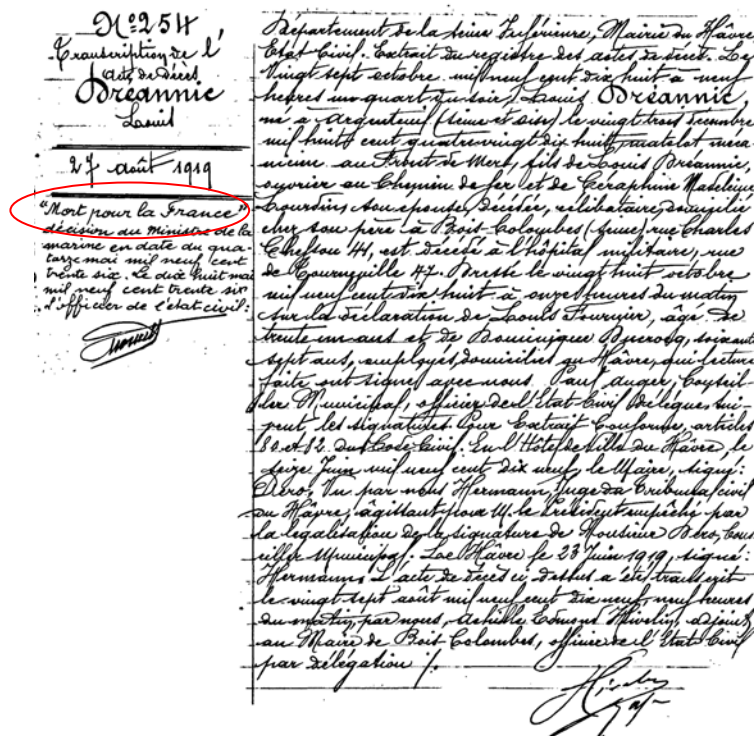


Image n°2 : Acte de décès de Louis Dréannic, Bois-Colombien mort pour la France, la mention «mort pour la France» a été rajoutée le 18 mai 1936 en marge de la transcription de son acte de décès daté du 27 août 1919.

- D'autres mentions

Mention «mort en déportation»

La mention «mort en déportation» est portée en marge de l'acte de décès de toute personne de nationalité française, ou résidant en France, ou sur un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, qui, ayant fait l'objet d'un transfert dans un lieu reconnu comme lieu de déportation, y est décédée. La même mention est portée sur l'acte de décès si la personne est décédée à l'occasion du transfert.

Les mentions «mort en déportation» et «mort pour la France» peuvent être portées sur l'acte de décès d'une même personne.

La procédure d'attribution est la même que pour l'attribution de la mention «mort pour la France».

En novembre 2020, la ville de Bois-Colombes a recensé 40 Bois-Colombiens morts en déportation dont 30 sont également morts pour la France.

Mention «mort pour le service de la Nation»

Créée par la loi du 21 décembre 2012, cette mention est portée sur l'acte de décès d'un militaire tué en service ou en raison de sa qualité de militaire, et de tout agent public en raison de ses fonctions ou de sa qualité.

En septembre 2015, la ville de Bois-Colombes n'a identifié aucun Bois-Colombien mort pour le service de la Nation.

- **Inscription du nom des défunts sur un monument aux morts ou sur une stèle commémorative**

La loi du 28 février 2012 précise que lorsque la mention «mort pour la France» a été portée sur son acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de la commune de naissance ou de dernière domiciliation³, ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument, est obligatoire.

La loi du 21 décembre 2012 indique qu'il est également fait obligation aux communes d'inscrire, sur le monument aux morts ou sur une stèle, les défunts dont l'acte de décès porte la mention «mort pour le service de la Nation».

Les «morts en déportation» ne sont pas concernés par cette obligation.

2. Constitution de la liste des Bois-Colombiens morts pour la France

Le service Archives-Documentation disposait d'une liste de 680 Bois-Colombiens morts pour la France constituée en 2008. Il a été constaté qu'elle était incomplète : les victimes des bombardements qui ont touché la commune en 1943 étaient, par exemple, absentes de la liste.

Nous avons décidé de reprendre la liste et de la compléter en ajoutant des informations supplémentaires (date et lieu de naissance, lieu du décès...).

- **Documents consultés**

La liste du service Archives-Documentation établie en 2008 et les documents conservés au sein du service Archives-Documentation.

Pour chaque mort pour la France, il est indiqué ses nom et prénoms, son grade et son régiment, et sa date de décès. Cette liste a été établie à partir des archives conservées par le service sur les personnes décédées pendant les conflits militaires (recherche de la famille, demande d'attribution de la mention «mort pour la France», archives du cimetière municipal, etc.).

Un historien local, Léon Quénéhen, a aussi établi, en 1946, une liste de Bois-Colombiens morts pour la France pendant les deux guerres mondiales, publiée dans son ouvrage *Histoire de Bois-Colombes*⁴.

³ La dernière domiciliation est le lieu de résidence du soldat avant son départ à la guerre ou de la victime civile avant son décès. Il ne faut pas confondre dernière domiciliation et inhumation : un soldat ou une victime MPF peut être inhumé dans un cimetière communal et ne pas être un «enfant mort pour la France» de cette commune s'il n'est pas né ou s'il n'habitait pas en dernier lieu dans ladite commune.

⁴ Voir Quénéhen Léon, *Histoire de Bois-Colombes*, Paris, Jouve et Cie, 1946.

Le site Internet *Mémoire des hommes*

© Ministère de la Défense - Mémoire des Hommes

PLUMERIE 1. DEMI-IND. PAR. LE CORPS.

Nom ALAFORT

Prénoms François

Grade 2^e classe

Corps 63 RI 63 RI

N° 210778 au Corps. — Cl. 1900

Matricule. 15 au Recrutement Regnuc-Laval

Mort pour la France le 5 avril 1918

à Requinielle sur-Meuse (Meuse)

Genre de mort Éc. a. l'ennemi (MEUSE)

Né le 14 septembre 1880

à St-Germain Département Meuse

Arr. municipal (p. Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le 17 décembre 1980
par le Tribunal de La Seine

acte ou jugement transcrit le 2 mars 1991
à Bois-Colombes (Seine)

N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

Image n°3 : Fiche individuelle de François Alafort, Bois-Colombien mort pour la France, présente sur le site Internet *Mémoire des hommes*.

Les fiches de plus d'un million de soldats morts pour la France ou considérés non «morts pour la France» pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la Guerre d'Indochine, la Guerre de Corée, la Guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie et sur des théâtres d'opérations extérieures (de 1905 à aujourd'hui) ont été mises en ligne sur le site *Mémoire des hommes* :

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

Il existe également une base «Sépulture de guerre»

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44> qui permet de retrouver le lieu d'inhumation d'un soldat ou d'une victime civile reposant dans les nécropoles nationales et les carrés militaires communaux entretenus par le ministère de la Défense (conflits contemporains et guerre de 1870-1871).

Ces fiches nous permettent d'avoir des informations sur chaque soldat : nom et prénoms, grade et régiment, mention MPF ou non-MPF, date et lieu de naissance, date et lieu du décès, cause du décès (principalement pour la Première Guerre mondiale), lieu de dernière résidence (principalement pour la Première Guerre mondiale).

Ces fiches peuvent être incomplètes et erronées. Elles ne mentionnent pas toutes les victimes civiles des différents conflits (des bases de données dédiées aux fusillés du Mont-Valérien de la guerre 1939-1945 ou aux morts en déportation).

Vous pouvez transmettre vos propositions de correction ou d'ajout de noms au webmestre du site *Mémoire des hommes* avec les documents justifiant les corrections notamment (actes de naissance ou de décès, fiches matricules, courrier de l'ONACVG).

Les actes de décès et de naissance

Les actes de décès sont également une source d'informations sur les morts pour la France : nom et prénoms, grade et régiment, date et lieu de naissance, date et lieu de décès, lieu de dernière résidence, situation matrimoniale... La mention MPF se trouve soit en marge de l'acte soit dans le corps de l'acte.

Il arrive que la transcription de l'acte de décès ou du jugement reconnaissant le décès d'une personne soit inscrite sur le registre d'état civil plusieurs années après le décès de la personne. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des actes de décès de soldats morts pendant la Première Guerre mondiale dans les registres des années 1920 et 1930.

Les actes de naissance sont utiles pour vérifier si une personne est bien née dans la commune, et si l'orthographe du nom et des prénoms est exacte.

L'Armorial du Souvenir français - Comité de Bois-Colombes

Le Souvenir français a publié en 1987 les fiches des Bois-Colombiens enterrés dans le carré militaire du cimetière de la Ville. On y retrouve plusieurs informations : nom et prénoms, date et lieu de naissance, date et lieu de décès, lieu de dernière résidence, situation matrimoniale, mention MPF ou non-MPF, etc. La référence de l'acte de décès est indiquée si elle est connue. La liste du Souvenir français/Comité de Bois-Colombes n'est pas à jour.

Le Livre d'or de la commune de Bois-Colombes

La loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification pour la France au cours de la Grande Guerre prévoit que l'État doit remettre à chaque commune un livre d'or sur lequel sont inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Sur chaque Livre d'or, il est indiqué le nom et les prénoms, la date et le lieu de naissance, le régiment et le grade, la date et le lieu de décès de chaque soldat.

Une copie du Livre d'or de chaque commune française est conservée aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine⁵ (on peut le consulter sur place, en ligne [https://francearchives.fr/fr/search?es_digitized=True&es_publisher=Archives nationales&q=livre d%27or des Morts pour la France](https://francearchives.fr/fr/search?es_digitized=True&es_publisher=Archives_nationales&q=livre_d%27or_des_Morts_pour_la_France) ou en demander une copie payante).

⁵ Adresse : Archives nationales - Site de Pierrefitte-sur-Seine - 59 rue Guynemer, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

S. L.

LIVRE D'OR.

Le 24 Octobre 1930

1

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Département de (Seine)

NOM ET PRÉNOM	DATE DE SA CLASSE	MOBILITÉ ET CLASSE	DATE DE SA CLASSE
ALEXANDRE, Henri.	26 juillet 1895 Paris (10 ^e)	soldat 117 ^e Inf.	5 mai 1915 Comp. de Réserves (Alsace)
ASPENIN, Fernand, Maurice	30 juillet 1895 Cay (Calvados)	soldat 1 ^{er} Inf. Colon.	22 août 1914 Bois de la Croix de la Haras (Marne)
AUBE, Pierre.	24 oct. 1873 Feytales (H.-Saône)	soldat 52 ^e Ter. Inf.	24 décemb. 1915 Gray
AUBE, Félix, Albert.	11 mars 1895 St-Denis (Seine-Inf.)	soldat 57 ^e Inf.	23 avril 1917 Comb. de Tranchées (Alsace)
ARMAND, Joseph, Louis, Charles	6 avril 1893 Amilly (Mayenne)	caporal 20 ^e Inf.	22 avril 1918 St. Jean Cappel Mont Thillois
ARLON, René, Pierre Georges	19 juin 1895 Bois Colombes	soldat 190 ^e Inf.	17 mars 1917 Bataillon de Tranchées de l'Est
AUDY, Albert, Pierre	18 juin 1898 Amfres (Seine)	1 ^{er} Classe 61 ^{er} Inf.	16 sept. 1914 Bellefleur (Somme)
AVIGNON, Georges Gérald	27 janv. 1897 Creyssac (Gard)	2 ^e Com. Serv. 61 ^{er} Artill.	11 août 1915 Bonneville (Oise)
AZARIT, Blaise André, Louis.	24 novembre 1895 Goussier (Deux-S)	caporal 114 ^e Inf.	23-29 août 1914 Régiment d'Artillerie (Ardenne)
BALEST, François	14 août. 1895 St-Denis (Seine)	soldat 20 ^e Inf.	6 avril 1915 Bellefleur (Somme)

PP 2078 1038

Image n°4 : Reproduction d'une page du Livre d'or de la ville de Bois-Colombes établi en 1930 (Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, cote 19860711/467).

Les fiches matricules

Ces fiches permettent de retracer le parcours militaire d'un soldat. Elles contiennent aussi des informations (sur leur état civil, leur signalement physique) qui permettent de les identifier. Les fiches matricules sont conservées aux Archives départementales ou au Centre des archives du personnel militaire. Elles sont établies à partir du recensement réalisé auprès des jeunes hommes de 20 ans habitant dans chaque commune. Ainsi, un jeune homme né en 1900 sera mentionné dans le recensement de la classe 1920.

Elles serviront de pièces justificatives pour la demande d'attribution de la mention «mort pour la France» et sont une source complémentaire pour connaître le grade et le régiment du soldat ou son dernier lieu de résidence.

Type de conflits	Où trouvez les archives concernant le parcours militaire d'un soldat ?
Première Guerre mondiale	Fiches matricules conservées par les services d'archives départementales. Dossiers des prisonniers de guerre conservés par la Croix-Rouge Suisse.
Deuxième Guerre mondiale	Fiches matricules conservées soit par les services d'archives départementales (si le soldat a plus de 90 ans) soit par le CAPM ⁶ de Pau. Dossiers de décès des militaires et des prisonniers de guerre conservés par la DAVCC à Caen ⁷ .
Guerres d'Indochine et de Corée	Fiches matricules conservées soit par les services d'archives départementales (si soldat a plus de 90 ans) soit par le CAPM de Pau. Dossiers de décès des militaires conservés par la DAVCC à Caen (contact, partie demande d'attribution de la mention MPF).
Guerre d'Algérie	Fiches matricules conservées soit par les services d'archives départementales (si soldat a plus de 90 ans) soit par le CAPM de Pau. Peu de dossiers de décès conservés au CAPM de Pau.
Opérations extérieures	Fiches matricules conservées soit par les services d'archives départementales (si soldat a plus de 90 ans) soit par le CAPM de Pau. Dossiers de décès conservés à la DAVCC.

Les recensements de population, les recensements militaires et les listes électorales

Ces documents, conservés dans les services d'archives municipales, sont utiles pour confirmer ou infirmer le dernier lieu de résidence d'une personne morte pour la France quand l'information n'est pas indiquée dans les autres sources.

⁶ Adresse du CAPM de Pau : Centre des archives du personnel militaire, Caserne Bernadotte, Place de Verdun, 64023 Pau cedex.

⁷ Adresse de la DAVCC : Service historique de la défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains, rue Neuve Bourg L'Abbé, 14000 Caen, shd-caen.courrier.fct@intradef.gouv.fr

5H	1° Hariveau	Né le 10 Oct 1893	Cheveux : châtains	Renseignements physiologiques complémentaires. (A inscrire le cas échéant.)	L'inscrit est-il musicien?	Est-il colonel philo?
	2° Georges Marius Lion	à Amiens canton d'Amiens	Yeux... bleus	Nes : "	"	"
	3°	d'Amiens département de la Seine résidant à Bois-Colombes 33 rue St. Chebon canton de Colombes département de la Seine profession d'employé de Commerce fils de Henri Charles Hariveau et de Jeanne Marie Odette domiciliés à Bois-Colombes rue Charles Chebon 23 ou le tuteur M. domicilié à CÉlibat, marié, veuf, divorcé. Nombre d'enfants :	Front... ordinaire	Lèvres : minces	De quel instrument joue-t-il?	Est-il acrobate?
			Nos... rectiligne	Bouche : petite	"	"
			Visage... ovale	Menton : rond	Sait-il monter à cheval?	Sait-il nager
			Marques particulières : Frank	Yeux : "	"	"
				Taille : 1m 63 centim.	Conduire et soigner les chevaux?	A-t-il obtenu des prix de ti
				Taille rectifiée : 4m cent.	"	"
					Conduire les voitures?	A-t-il obtenu des prix de gymnastique
					"	"
					Est-il vélocipédiste?	Possède-t-il l brevet de cond tur d'automobil
					044	

Image n°5 : Extrait du recensement communal militaire de l'année 1913 de la ville de Bois-Colombes. Georges Marius Hariveau est un Bois-Colombien mort pour la France, soldat de la Première Guerre mondiale (AMBC, 1 H 1).

Le site Internet *Memorial-genweb*

Le site Internet Memorial-genweb (<http://memorialgenweb.org/>) est une base de données renseignée par des généalogistes bénévoles à partir de relevés des monuments aux morts (soldats et victimes civiles, français et étrangers, tués ou disparus pour faits de guerre, morts en déportation, morts pour la France). Ainsi, vous trouverez des informations sur chaque personne : nom et prénoms, conflit, grade et régiment, date et lieu de naissance, date et lieu de décès, cause du décès, mention MPF ou non, lieu d'inhumation... Ce ne sont pas des données officielles émanant des ministères de la Défense ou des Anciens combattants ; il est donc nécessaire de vérifier les informations présentes sur cette base.

En savoir plus sur les victimes civiles mortes pendant la Seconde Guerre mondiale

Vous pouvez obtenir des informations sur les victimes civiles (déportés, victimes des bombardements, prisonniers...) auprès de l'ONACVG de Caen (demande à faire par courrier au Service historique de la défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains, rue Neuve Bourg L'Abbé, 14000 Caen ou pour les déportés à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, Section des morts en déportation, rue Neuve Bourg L'Abbé, 14000 Caen).

Les registres de décès des soldats morts dans les hôpitaux militaires auxiliaires

Pendant la Première Guerre mondiale, deux hôpitaux militaires auxiliaires ont été ouverts à Bois-Colombes. Les personnes décédées dans ces hôpitaux n'avaient majoritairement pas de lien avec la ville. Vous pouvez toutefois obtenir des informations sur les soldats décédés dans les hôpitaux militaires auprès du Service des archives médicales hospitalières des armées situé à Limoges (23, rue de Châteauroux, BP 21105 - 87052 Limoges cedex exploitation.samha@orange.fr ou samha@orange.fr).



Image n°6 : Soins infirmiers effectués par les infirmières de l'Association des dames françaises à l'hôpital auxiliaire n° 202 situé à l'école Paul-Bert pendant la Première Guerre mondiale (AMBC, don de M^{me} Chantal Denis).

- **Méthode**

C'est à partir de la liste établie par le service Archives-Documentation en 2008 que nous avons commencé notre travail.

Dans un fichier Excel, nous avons constitué un tableau par conflit (Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale, Guerre d'Indochine, Guerre d'Algérie et Opérations extérieures). Pour chaque personne, nous avons indiqué les informations suivantes :

- nom, prénoms ;
- lieu de naissance (département, commune) ;
- date de naissance ;
- lieu du dernier domicile (département, commune) ;
- parcours militaire : régiment, corps d'armée et grade (pour les militaires et résistants) ou statut de la victime civile ;
- date du décès ;
- lieu du décès (département, commune) ;
- cause du décès ;
- lieu d'inhumation (indiqué seulement si la personne est inhumée à Bois-Colombes) ;
- sources.

Nous avons ensuite confronté cette liste aux autres sources décrites précédemment pour ajouter/modifier des informations ou des noms.

Puis, nous avons terminé par la consultation de tous les registres de décès, entre 1914 et 1970 environ, pour vérifier que les actes des Bois-Colombiens morts pour la France étaient bien présents dans les registres et qu'aucune personne n'ait été oubliée.

Les données recueillies nécessitent une vérification et une critique car un certain nombre sont erronées ou incomplètes (ce qui est lié au contexte de la guerre et au nombre important de victimes). Il n'y a pas de listes officielles des morts pour la France pour les conflits contemporains. Nous avons retrouvé plusieurs dizaines de soldats et victimes civiles non reconnus «mort pour la France» et qui ont été soumis à l'ONACVG de Caen. Ce travail est long (2 ans ont été nécessaires pour constituer la liste des Bois-Colombiens morts pour la France) et doit être réalisé avec minutie : il est indispensable de consulter toutes les sources, de soumettre les cas litigieux à l'ONACVG de Caen pour établir une liste la plus complète possible.

- Des problèmes récurrents

Des informations contradictoires provenant de sources différentes

Quand les informations provenant de plusieurs sources ne coïncident pas, nous avons recherché l'information dans la source la plus fiable en fonction du type d'information. Ainsi, le nom et le prénom exacts de la victime seront indiqués dans son acte de naissance. On privilégiera les informations militaires sur le soldat, présentes dans la fiche *Mémoire des hommes* ou la fiche matricule. La date et le lieu du décès, indiqués sur l'acte de décès, sont également à privilégier. Il est à signaler qu'une personne peut avoir «plusieurs actes de décès», c'est-à-dire qu'un jugement transcrit sur le registre de décès peut modifier le contenu d'un acte de décès transcrit antérieurement.

La mention «mort pour la France»

Nous avons constaté l'absence de la mention MPF sur des actes de décès, ou la présence de cette mention alors que la personne n'était pas reconnue MPF, sur le site Internet *Mémoire des hommes*. Des raisons multiples peuvent expliquer cette situation : le ministère des Anciens combattants a attribué la mention MPF qui n'a pas été apposée sur l'acte de la personne ; l'attribution de la mention n'a pas été demandée alors que le décès de la personne est directement lié à la guerre ; la mention a été attribuée par erreur...

Pour ce problème, voir le point demande d'attribution de la mention «mort pour la France».

La recherche de lien entre la ville et la personne morte pour la France

Nous avons constaté la présence de morts pour la France qui n'étaient pas originaires de Bois-Colombes dans nos listes, et sur le site Internet *Mémoire des hommes* : ce sont principalement des personnes dont la famille vivait à Bois-Colombes ou qui sont nées dans le quartier du bois de Colombes avant sa séparation de Colombes.

Nous avons aussi retrouvé des personnes mortes pour la France dont l'acte de décès avait été dressé à Bois-Colombes, parce qu'elles sont décédées à Bois-Colombes, alors qu'elles ne sont pas bois-colombiennes. D'autres personnes ont leur acte de décès transcrit à Bois-Colombes sans raison identifiée (nous avons eu plusieurs cas pour des soldats de la Première Guerre mondiale) : il s'agit d'une erreur de transcription non rectifiée, seul le Tribunal de grande instance peut effectuer une rectification en annulant la transcription.

Malgré l'absence de l'acte d'un mort pour la France dans les registres de naissance ou de décès de la Ville, nous avons parfois retrouvé certaines personnes dans les recensements de population ou sur les listes électorales de la ville. Grâce aux fiches matricules, nous avons également pu identifier Bois-Colombes, comme dernier lieu de résidence de certains soldats. Nous avons décidé de considérer ces personnes comme des Bois-Colombiens morts pour la France.

- **Demande d'attribution de la mention «mort pour la France»**

Pour constituer une liste complète des Bois-Colombiens morts pour la France, nous avons soumis à l'ONACVG de Caen tous les cas litigieux.

Ces demandes sont à adresser à : Office national des anciens combattants et victimes de guerre, département reconnaissance et réparation, rue Neuve Bourg L'Abbé, 14000 Caen.

Vous trouverez ci-dessous les différentes situations que nous avons rencontrées :

- *Une personne n'est pas recensée sur le site Internet Mémoire des hommes alors que la mention «mort pour la France» est inscrite sur son acte de décès.*
- *Une personne n'est pas recensée sur le site Internet Mémoire des hommes et n'a pas de mention «mort pour la France» sur son acte de décès alors qu'elle pourrait être considérée morte pour la France.*
- *Une personne n'a pas la mention «mort pour la France» sur son acte de décès alors qu'elle est considérée morte pour la France sur le site Internet Mémoire des hommes.*

Pour les soldats, vous devez transmettre à l'ONACVG⁸ l'acte de décès (ou l'acte de naissance avec la mention «mort pour la France») et la fiche matricule permettant à l'ONACVG de statuer sur l'attribution ou non de la mention.

Pour les victimes civiles, vous devez fournir à l'ONACVG l'acte de décès (ou l'acte de naissance avec la mention «mort pour la France») et le résultat de la recherche sur la victime, à demander à la Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC). En effet, avant toute demande à l'ONACVG, vous devez demander à la DAVCC si elle dispose d'un dossier sur la victime en transmettant toutes les informations à votre disposition sur cette victime (acte de décès, acte de naissance...). Vous pouvez contacter la DAVCC par courrier : Service historique de la défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains, rue Neuve Bourg L'Abbé, 14000 Caen ou par mail : shd-caen.courrier.fct@intradef.gouv.fr

⁸ OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Direction générale, Direction des missions, Département reconnaissance et réparation 11, rue Neuve Bourg l'Abbé BP 552 14037 CAEN CEDEX

Conflit	Sexe	Nom	Prénom	Date du décès	Corps d'armée, régiment et grade (si militaire) Victime civile
Première Guerre mondiale	M	ALAFORT	François	5 avril 1915	Soldat du 68 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	ALEXANDRE	Henri	5 mai 1915	Soldat du 117 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	ALLONCLE	Alfred Maxime	1 ^{er} septembre 1917	Soldat du 90 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	ALPINIEN	Fernand Maurice	23 novembre 1914	Soldat du 1 ^{er} régiment d'infanterie coloniale
Première Guerre mondiale	M	ANDRÉ	Félix Albert	28 avril 1917	Soldat du 57 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	BRAULT	René Nestor	7 novembre 1917	2 ^e canonnier servant du 104 ^e régiment d'artillerie lourde
Première Guerre mondiale	M	BRETAULT	Maurice Adolphe	6 septembre 1914	Caporal du 72 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	BROSILLON	Henri Clément	14 mars 1915	Sergent du 129 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	BRUN	René Étienne Denis	11 juillet 1917	Soldat du 69 ^e régiment d'infanterie
Première Guerre mondiale	M	BRUNEAU	Roger Julien Émile	11 avril 1917	Soldat du 155 ^e régiment d'infanterie

Image n°7 : Extrait de la liste des Bois-Colombiens morts pour la France.

Document mis à jour par le service Archives et Patrimoine culturel – novembre 2020